

Compte-rendu des décisions



Conseil national interrégional des Verts

Samedi 16 et dimanche 17 Septembre 2006

Compte-rendu des décisions

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-166

Vote de procédure

Modification de l'ordre du jour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Septembre 2006, décide d'adopter l'ordre du jour modifié tel que proposé par le CE.

Pour : 12

Contre : 3

Abstentions : 5

Adopté.

Décision Cnir-06-167

Vote de procédure

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Septembre 2006, décide de se saisir par un vote de la validation à la fois de la candidature du Responsable ET du vice-Président de la commission Europe

Pour : 30

Contre : moinq

Abstentions : 5

Adopté.

Décision Cnir-06-168

Election du responsable de la commission Europe et de son vice-Président

Vote à bulletins secrets

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Septembre 2006, ratifie la nomination de Pierre Minnaert en tant que responsable de la commission Europe et de Sylvain Yordanoff comme vice-Président de cette commission.

Votants : 61

Pour : 43

Contre : 14

Abstentions/blancs : 3

Nuls/NPPV : 1

Adopté.

Décision Cnir-06-169

Election de membres du Conseil Statutaire

Vote à bulletins secrets

Votants : 68

Exprimés : 67

Seuil d'élection : 41

Seuil pour un second tour : 34

A. Lefranc : 51. Elu

C. Pommez : 32. Non élu

F. Hoffet : 28. Non élue.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-170

Election d'une membre du Collège Exécutif.

Vote à bulletins secrets

Votants : 69

Maria Portugal : 29. Non élue.

Contre : 28

Abstentions : 10

NPPV et nuls : 2

Décision Cnir-06-171

Motion de procédure sur le « débat de politique générale »

Comme prévu, donner la parole aux porteurs des actuelles sensibilités.

Pour : 26

Transférer les interventions aux porteurs de futures motions d'orientation au congrès 2006

Pour : 5

Débat librement ouvert

Pour : 6

Ne pas tenir ce débat.

Pour : 23

Second tour

Comme prévu, donner la parole aux porteurs des actuelles sensibilités.

Pour : 26

Débat librement ouvert

Pour : 7

Ne pas tenir ce débat.

Pour : 28

Troisième tour

Comme prévu, donner la parole aux porteurs des actuelles sensibilités.

Pour : 30

Ne pas tenir ce débat.

Pour : 34. **Adopté.**

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-172

Déclaration 2

En fonction de l'actualité sur les OGM et sur la mise en application de la Loi d'Orientation Agricole,

Les Verts afficheront sur leur site, comme le prescrit la directive 2001/18, la localisation des parcelles cultivées avec des plantes génétiquement modifiées, et après accord des associations et syndicats qui ont lancé cette initiative civique.

Les Verts soutiennent les défenseurs de la diversité des semences anciennes.

Les Verts soutiennent les producteurs et utilisateurs de produits de défense des plantes et animaux faits à base de produits trouvés dans la nature comme l'est le purin d'ortie qui vient d'être mis en cause par les services de l'état suite au procès verbal qui s'appuie sur les décrets d'application de la Loi d'Orientation Agricole « Bussereau ».

Les Verts demandent l'abrogation de toutes ces mesures qui sont à la fois discriminatoires, anti économiques et à la limite du fascisme économique de ce gouvernement ultralibéral.

Adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-173

Motion 22

Féminisme et laïcité

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 Septembre 2006, rappelle que les Verts sont attachés à la laïcité qui permet la séparation effective des églises et de l'état. Ainsi la laïcité peut neutraliser, voire contrecarrer les aspects patriarcaux et réactionnaires des religions du point de vue de l'égalité des genres.

- Le Cnir s'élève contre l'assignation des femmes à des fonctions ou des identités de genres fondées sur des traditions archaïques et oppressives.

- Le Cnir souhaite rendre hommage aux femmes victimes de toutes les religions, brûlées comme sorcières, lapidées, tuées pour « l'honneur », vitriolées, internées, mutilées, emprisonnées pour avoir voulu s'émanciper. Toutes ces femmes, ont été et sont encore aujourd'hui victimes des intégrismes et obscurantismes.

- Le Cnir s'engage à soutenir les mesures qui vont dans le sens de l'émancipation des femmes et s'oppose à toute remise en cause des acquis féministes.

- Le Cnir rappelle que lorsqu'il y a emprise des religions sur la société et les individus, les premières victimes en sont le plus souvent les femmes. Le Cnir s'oppose à toute remise en cause de la laïcité car ce serait entraver la marche de la société vers l'égalité femmes-hommes, principe fondateur de l'écologie politique.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 16

Refus de vote : 1

Adoptée

Compte-rendu des décisions

Débat Laïcité

Décision Cnir-06-174

Débat laïcité

Vote de prise en considération

Motion 20-23 (fusionnée)

Pour : 40. **Adopté.**

Motion 21. Pour : 33

Décision Cnir-06-175

Vote de procédure

Modification de l'ordre du jour tel que proposée par la présidence de séance

Pour : bcp

Contre : 3

Abstentions : 2

Adopté.

Décision Cnir-06-176

Amendement 1 à la motion 20-23

Remplacer les mots : « *Une laïcité érigée en croyance, qui se réduirait, sur le modèle jacobin, à imposer un modèle de citoyen unique et standardisé, conduirait à l'inverse à renforcer des communautarismes par sentiment de rejet et de négation des identités, qui pourraient faire l'objet de toutes les récupérations.* » par les mots : « La laïcité n'impose pas sur le modèle jacobin un modèle de citoyen unique et standardisé, c'est en préservant des lieux pour le « vivre ensemble » où nul n'est contraint par les règles de sa famille ou de son milieu qu'elle évite la dérive vers le communautarisme »

Pour : 33

Contre : 30

Adopté.

Les amendements 2, 4, 5 sont intégrés

Amendement 3 à la motion 20-23

Les mots : « les lois, le droit, ne doivent rien aux religions puisqu'ils doivent valoir pour tous » sont retirés conjointement par les porteurs et le porteur d'amendement

Décision Cnir-06-177

Amendement 6 à la motion 20-23

Supprimer les mots : « Dans la loi de séparation des églises et de l'Etat, cette obligation concerne exclusivement le personnel et les murs, en aucun cas le citoyen »

Pour : 36

Contre : 26

Adopté.

Les amendements 7 et 9 sont intégrés

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-178

Amendement 8 à la motion 20-23

Supprimer les mots : « *L'enseignement à l'école de l'histoire des religions, ainsi que, de façon transverse aux disciplines (histoire, philosophie, littérature...), des différents apports culturels des civilisations. Cet enseignement doit bien sûr être le fait de personnels qualifiés en ces domaines, l'enseignement religieux proprement dit étant effectué à l'extérieur de l'école sous la responsabilité des parents.* »

Pour : 35

Contre : 37

Rejeté.

Décision Cnir-06-179

Amendement 10 à la motion 20-23

Ajouter les mots : « *Néanmoins les partis regroupent tous les citoyens pour la défense d'intérêts et d'idées qui doivent pouvoir être appliqués à l'ensemble de la société. Ils ne peuvent donc, en application des principes fondamentaux de nos institutions, référer dans leur titre à une religion ni avoir pour objet d'en faire appliquer les préceptes.* »

Pour : 22

Contre : beaucoup plus

Rejeté.

L'amendement 11 est intégré

L'amendement 12 est retiré

Décision Cnir-06-180

Amendement 13 à la motion 20-23

Modifier la phrase suivante comme suit : « *par la mise en place d'un cadre participatif permettant à tous et à toutes d'être les acteurs/trices de notre société, ou le respect des diversités et affinités culturelles lorsque celles-ci ne portent pas atteintes aux droits fondamentaux des personnes et au principe de laïcité* »

Pour : 28

Contre : 40

Rejeté.

L'amendement 14 est intégré

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-181

Amendement 15 à la motion 20-23

Supprimer les mots : « (comment bâtir collectivement une société diverse culturellement et unie par des valeurs communes ?) sera mis en place. Ses travaux [le reste inchangé] »

Pour : 18

Contre : beaucoup plus

Rejeté.

L'amendement 16 est retiré.

Décision Cnir-06-182

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, ratifie la motion 20-23 telle qu'amendée (voir texte en annexe 1)

Pour : 46

Contre : 20

Abstentions : 10

Adoptée.

Collège Exécutif 2007 - 2008

Décision Cnir-06-183

Nombre de membres du Collège Exécutif 2007-2008

11 membres. Pour : 26

13 membres. Pour : 13

15 membres. Pour : 34

Second tour

11 membres. Pour : 34

15 membres. Pour : 42. Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-184

Composition du CE 2007 – 2008

Poste de Secrétaire national adjoint.

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide de conserver un poste de Secrétaire national-e adjoint-e chargé-e des élections, des élus, et en charge des questions d'institutions.

Pour : 1

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide la création d'un poste de Secrétaire national adjoint à la réforme interne de l'organisation.

Pour : peu

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide la création d'un poste de Secrétaire national adjoint à l'énergie et aux transports. Pour : un peu plus

Second tour

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide la création d'un poste de Secrétaire national adjoint à la réforme interne de l'organisation.

Pour : 27. **Adopté.**

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide la création d'un poste de Secrétaire national adjoint à l'énergie et aux transports. Pour : 19

Décision Cnir-06-185

Composition du CE 2007 – 2008

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide de maintenir dans le prochain CE un poste de délégué-e aux élections

Pour : beaucoup

Contre : 0

Adopté.

Décision Cnir-06-186

Composition du CE 2007 – 2008

Proposition Imbert : chaque membre du CE, quel que soit le schéma précis de répartition des responsabilités, doit avoir des tâches dans l'organisation interne et couvrir un champs thématique.

Pour : 7

Contre : beaucoup.

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-187

Représentation des Verts français au PVE.

Après le drame de la pollution d'Abidjan, le CE mandate ses délégués au PVE pour :

- proposer une résolution au congrès du PVE,
- à l'occasion du congrès du PVE en suisse, organiser une manifestation devant le siège de la société suisse responsable de cette situation.

Adopté à l'unanimité.

Décision Cnir-06-188

Séance du dimanche 17 septembre matin

Vote de procédure : levée du huis-clos sur la partie politique de la présentation de la campagne présidentielle.

Pour : beaucoup

Contre : très peu

Adopté.

Décision Cnir-06-189

Séance du dimanche 17 septembre matin

Vote de procédure : modification de l'ordre du jour pour permettre un vote sur la participation financière des Verts à la campagne présidentielle

Pour : beaucoup

Contre : peu

Abstentions : 4

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-06-190

Campagne présidentielle

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, ratifie la participation des Verts à la campagne présidentielle de Dominique Voynet à hauteur de 550 000 euros

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 4

Refus de vote : 1

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-191

Composition du Collège Exécutif 2007-2008

Amendement 1

La fonction « organisation du siège » est proposée parmi les fonctions du Secrétaire national adjoint à l'organisation.

Pour : beaucoup

Contre :5

Adopté.

Décision Cnir-06-192

Composition du Collège Exécutif 2007-2008

Amendement 2

La fonction « réforme interne » est proposée comme fonction principale du Secrétaire national adjoint à l'organisation.

Pour : 10

Contre :19

Rejeté.

Décision Cnir-06-193

Composition du Collège Exécutif 2007-2008

Amendement 3

Deux porte-parole également en charge de la communication externe comprenant les outils de communication externe électronique

Pour : 6

Contre : 18

Rejeté.

Décision Cnir-06-194

Composition du Collège Exécutif 2007-2008

Amendement 4

La fonction « DOM-TOM» est proposée parmi les fonctions du délégué aux questions européennes

Pour : 15

Contre : beaucoup

Rejeté.

Décision Cnir-06-195

Composition du Collège Exécutif 2007-2008

Amendement 5

Remplacer « programme » par « campagnes & actions » dans les fonctions du délégué au programme, journées d'été et commissions.

Pour : 20

Contre : 17

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-196

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre, ratifie la Composition du Collège Exécutif 2007-2008 suivante :

- **Un-e secrétaire national-e**
- **Un-e Secrétaire national adjoint-e à l'organisation du parti, à l'organisation du siège, et à la réforme interne**
- **Deux porte-parole également en charge de la communication externe**
- **Un-e trésorier-e national-e également en charge des adhésions**
- **Un-e délégué-e aux élections, aux élus & aux institutions**
- **Un-e délégué-e à la communication interne et à la formation**
- **Un-e délégué-e aux régions**
- **Un-e délégué à l'énergie et aux transports**
- **Un-e délégué-é aux campagnes & actions, aux Journées d'été et aux commissions**
- **Un-e délégué-é aux questions européennes**
- **Un-e délégué-é aux questions internationales, aux DOM-TOM et à l'altermondialisation**
- **Un-e délégué-é à l'environnement, la santé, la mer, l'agriculture**
- **Un-e délégué-é à la culture, à la jeunesse, aux libertés, à l'éducation.**
- **Un-e délégué-é aux questions économiques et sociales.**

Pour : 37

Contre : 4

Abstentions : 6

Refus de vote : 1

Adopté.

Décision Cnir-06-197

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, ratifie l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale 2006 tel que proposé par le Collège Exécutif.

Adopté à l'unanimité moins 8 abstentions

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-198

Déclaration

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre, réaffirme le principe de modification de la liste de représentants d'Ecolo à la Commission Permanente Electorale.

Il demande aux sensibilités d'Ecolo de lui proposer une nouvelle liste équilibrée.

Dans l'attente, les délégués actuels d'Ecolo n'auront pas le droit de vote au sein de la CPE.

Pour : beaucoup

Contre : 5

Abstentions : 4

Adopté.

Décision Cnir-06-198

Déclaration N°1

« En vue de renforcer la place de l'écologie dans le débat politique, les Verts lancent un appel pour l'organisation de forums de l'écologie politique. Cet appel s'adresse à toutes les organisations se réclamant de l'écologie — qu'elles soient associatives, syndicales ou politiques.

Ces forums, dont le lancement aura lieu avant novembre, auront pour objectif de :

- définir une stratégie concertée pour faire avancer un certain nombre de dossiers concrets sur des thèmes jugés comme prioritaires,

- mettre en place un comité « *Riposte Ecologiste* » pour réagir rapidement aux urgences de l'actualité,

- travailler à l'élaboration d'une plate forme de revendications communes pour les échéances de 2007 »

Pour : 8

Contre : beaucoup

Abstentions : une douzaine

Rejeté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-199

Motion N°1

Une ligne verte à ne pas franchir (suite)

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 Septembre 2006,

- **Constata que Georges Frêche est toujours président du Conseil régional du Languedoc-Roussillon et de la communauté d'agglomération de Montpellier, malgré la sanction infligée par le Parti Socialiste à son encontre ;**
- **Confirme qu'en conséquence de la motion votée lors de la séance du Cnir des 18 et 19 avril 2006, intitulée " Languedoc-Roussillon : une ligne verte à ne pas dépasser ", les Verts suspendent leur participation à ses majorités ;**
- **Demande au Collège Exécutif d'engager la procédure nécessaire pour que cette suspension soit effectivement appliquée par les élu-e-s concerné-e-s ou qu'ils-elles soient sanctionné-e-s conformément à l'Agrément Intérieur ;**
- **Prononce dans l'attente les éventuelles sanctions qui sont de sa compétence envers les élu-e-s concerné-e-s.**

Pour : 40

Contre : 21

Abstentions : 8

Refus de vote : 4

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-200

Motion N°2

Le CAR Languedoc-Roussillon réaffirme sa condamnation des propos tenus par Georges Frêche et constate que le PS a sanctionné Georges Frêche.

Il a pris connaissance de la nouvelle motion présentée au Cnir, « une ligne verte à ne pas franchir (suite) », et s'étonne que le niveau national, sans avoir consulté, ni entendu les élus concernés, semblent vouloir s'engager vers des décisions qui pourraient être lourdes de conséquences.

Il s'étonne d'autant plus de voir venir cette motion maintenant que, depuis début avril, la région n'est plus sous tutelle. Dans ces conditions, les positions prises précédemment par le CE, puis le Cnir, en lieu et place du parti régional alors sous tutelle, redeviennent de la responsabilité du CAR régional. Ceci est d'autant plus vrai pour les mesures concernant exclusivement la vie des Verts en Languedoc-Roussillon comme celles portées par cette motion.

Dans ces conditions, le CAR Languedoc-Roussillon demande au Cnir de :

- ne pas voter cette motion telle qu'elle est présentée
- laisser le CAR prendre ses responsabilités. Celui-ci est prêt s'il le faut à aller devant les militants pour trancher les questions en suspens.

Pour : 19

Contre : beaucoup

Abstentions : 11

Refus de vote : 2

Rejeté.

Décision Cnir-06-201

Motion N°6

Voir texte en annexe

Pour : beaucoup

Contre : 0

Abstentions : 3

Refus de vote : 4

Adoptée.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-202

Motion N°7

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 Septembre 2006, considérant que l'accord UNEDIC, validé par le gouvernement n'est pas une réponse acceptable au mouvement des intermittents et continue à mettre en danger l'économie de la création artistique demande aux différents groupes parlementaires le dépôt au plus tôt de la Proposition de Projet de Loi (PPL) définissant les bases d'un nouveau régime d'assurance chômage pour les annexes 8 et 10.

Pour : bcp

Contre : 0

Abstentions : 1

Refus de vote : 0

Adoptée.

Décision Cnir-06-203

Motion N°3

Commission Déchets non nucléaires

Voir texte en annexe

Pour : bcp

Contre : 0

Abstentions : 1

Refus de vote : 0

Adopté.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-204

Motion N°4

Situation des vacataires de l'enseignement public

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006 :

- refuse le recours aux " vacataires 200 heures " dans l'enseignement secondaire parce que les droits de ces agents ne sont pas respectés et parce que ça ne répond pas aux exigences de la continuité du travail devant les élèves ;
- exige que soit prévu un plan d'intégration des non-titulaires recrutés, dont les modalités prendraient en compte :
 - les conditions d'ancienneté dans le service
 - la validation des acquis professionnels ;
- réaffirme la nécessaire élaboration d'un dispositif de gestion des remplacements, en prévoyant :
 - un pourcentage de recrutements supplémentaires (type " TZR ")
 - un volant de personnels non titulaires, au statut au minimum de contractuel, constituant un pré recrutement ;
- propose que les modalités de recrutement des enseignants titulaires (concours) soient repensées ; elles doivent également associer aux compétences scientifiques et académique attestées, des compétences sur la prise en charge pédagogique et relationnelle des élèves.

Pour : 5

Contre : bcp

Abstentions : 8

Rejetée.

Décision Cnir-06-205

Motion N°5

Interdiction des loisirs motorisés dans les espaces naturels. Pour une stricte application de la loi du 3 janvier 1991

Les Verts condamnent toute décision de modification, publication ou retrait de texte qui contribueraient à remettre en cause l'application de la loi du 3 janvier 1991.

Ils sont solidaires de toutes les associations, de tous les citoyens attachés au calme, à l'air pur et à l'intégrité de la diversité des milieux naturel et des paysages.

Ils demandent au gouvernement la mise en place de campagnes de sensibilisation aux effets destructeurs et gaspilleurs des loisirs motorisés.

Adoptée à l'unanimité moins 3 abstentions

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-206

Motion N°8. Des mesures immédiates pour les transports

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 Septembre 2006, dénonce la politique, menée depuis 4 ans maintenant par les gouvernements successifs de droite, de régression du service public, de relance du programme autoroutier, de mainmise croissante des capitaux privés sur le secteur, à travers les privatisations, l'ouverture à la concurrence et les financements de projets. Il dénonce le discours irresponsable selon lequel le seul progrès technique sur les moteurs et les carburants permettrait de faire face aux enjeux du changement climatique et à la hausse durable du prix de l'énergie.

L'importance et l'urgence de ces enjeux nécessitent une inflexion profonde et immédiate des politiques de transport. Cette politique alternative ne saurait se contenter de quelques mesures symboliques et, pour le reste, de demi-mesures, dont l'expérience montre qu'elles sont inopérantes et n'aboutissent au mieux qu'à différer les choix. Les Verts sont résolus à défendre des choix clairs, accompagnés par des moyens financiers nécessaires à leur mise en œuvre.

Dans ce sens, les Verts sont prêt à assumer, au plan national, la responsabilité de la mise en œuvre de cette politique, si les conditions d'une véritable alternance sont réunies en 2007.

Le Cnir donne mandat à la commission déplacements et transports de proposer, au Cnir de décembre, des mesures d'urgence à prendre dès le lendemain de l'alternance et de préparer une loi d'orientation des transports intérieurs (LOTI) 2 qui devrait répondre aux deux objectifs suivants : inverser la tendance au tout routier ; relancer et démocratiser le service public des transports.

D'ores et déjà, certaines mesures paraissent devoir être prises rapidement telles que :

- le retour dans le giron public des entreprises gestionnaires d'infrastructures (sociétés d'autoroutes, aéroports....)
- la mise en place d'une redevance d'usage d'infrastructure pour les poids lourds ;
- le rétablissement des aides de l'Etat en faveur des transports publics et des modes doux ;
- la remise à niveau des infrastructures des modes alternatifs à la route, en particulier ferroviaires ; des mesures s'attaquant au dumping social dans le secteur

Adopté à l'unanimité moins une abstention

Décision Cnir-06-207

Motion N°19. Commission Environnement.

La condition animale

Voir texte en annexe

Pour : beaucoup

Contre : 3

Abstentions : 9

Refus de vote : 0

Adoptée.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-208

Motion N°12. Soutien à la ville de Neufchâteau contre Véolia

Le Conseil National Interrégional des Verts apporte son soutien politique à la ville de Neufchâteau dans le procès qui lui est intenté par Véolia suite à la reprise en régie de la gestion de l'eau.

Les Verts soutiennent également les autres villes qui suivent la même démarche et se réapproprient directement la gestion de ce bien universel qui doit échapper à la marchandisation.

Les Verts placent cet objectif dans les projets pour les élections municipales prévues en 2008.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-209

Motion N°13. Droit de vote et éligibilité des résidents étrangers

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 et 17 Septembre 2006 :

- Réaffirme son engagement pour la reconnaissance du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers à toutes les élections,**
- Lance un appel à l'ensemble des maires et conseiller municipaux pour que dans toutes les communes la population puisse s'exprimer sur ce sujet par la voie du référendum,**
- Demande que les militants Verts participent à la campagne de votation citoyenne qui se déroulera du 16 au 22 octobre prochain à l'initiative de nombreuses associations et partis politiques dont les Verts,**
- S'adresse à la coalition des villes contre le racisme et les discriminations mise en place auprès de l'UNESCO afin que l'exigence du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers aux élections municipales puis à toutes les élections figure dans le plan d'action de la coalition.**

Adoptée à l'unanimité moins deux abstentions

Décision Cnir-06-210

Motion N°15

Sur le cumul des mandats et les investitures pour les législatives

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide :

Lors d'une investiture, nulLE ne peut être retenuE si le poste à pourvoir est a priori gagnable et surtout s'il fait l'objet d'un accord avec un autre parti politique en vue de la victoire de la coalition sur ce poste, si la probable élection le ou la mettrait en situation de cumul.

Cependant si le premier mandat a déjà dépassé les trois quarts de sa durée et sous réserve qu'en cas de démission de ce premier mandat, unE autre VertE succède automatiquement à unE VertE, l'investiture est possible.

Pour : 30

Contre : 22

Abstentions : 4

Refus de vote : 0

Rejetée.

Compte-rendu des décisions

Décision Cnir-06-211

Motion N°16

Investiture des circonscriptions dites « réservées »

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, décide :

Dans les départements où une circonscription est négociée avec une candidature nationale probable une autre circonscription sera obligatoirement négociée avec une candidature locale. Le candidat « national » participera à la consultation des adhérents au même titre que les autres candidates et candidats éventuels.

Pour : 27

Contre : 17

Abstentions : 6

Refus de vote : 1

Adoptée.

Décision Cnir-06-212

Vote de prise en considération

Motion N°24. Pour : 22

Motion N°25. Pour 24.

Décision Cnir-06-213

Motion N°25

Sur la liberté de la presse

Les Verts affirment solennellement leur attachement à la liberté de la presse, qu'elle soit écrite, parlée, télévisée ou véhiculée par Internet. Cette liberté est consubstantielle à la démocratie, dans tous les pays de la planète. Aucun contrôle, aucune censure ne peut être acceptée. Cette liberté ne peut être limitée que par la justice, dans le cas de délits de presse définis par la loi.

Selon la Constitution (art. 2), « la France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale », où les Eglises sont séparées de l'Etat mais qui « respecte toutes les croyances ». En conséquence, Les Verts s'indignent que le premier ministre et des membres du gouvernement se soient cru autorisés, en invoquant le respect des sentiments religieux, à mettre en cause la légitimité de la publication de ces caricatures par un journal danois et les réactions de solidarité de la presse française.

Il n'est pas acceptable de conforter ainsi les souhaits de censure d'inspiration cléricale ni de sembler céder aux pressions d'Etat demandant directement des excuses aux gouvernements européens pour l'exercice de la liberté de la presse, quand ce ne sont pas des sanctions ou des condamnations pour les auteurs de caricature religieuses et les journaux qui les publient. Aucun enjeu de politique internationale ne peut justifier de tels reculs des principes qui fondent notre démocratie.

Le principe de laïcité qui régit notre pays n'est pas le rejet des religions mais des prétentions de celles-ci à régenter l'espace public et politique. Il respecte le droit de chacun à ses croyances mais autorise de même quiconque à dire ce qu'il veut au sujet des religions. Si nul ne peut être stigmatisé pour ses convictions religieuses, et si chacun

Compte-rendu des décisions

peut invoquer la protection de la loi s'il s'estime discriminé dans ce domaine, il ne peut pour autant exister de délit de blasphème.

Les Verts estiment notamment que l'égalité entre l'homme et la femme, la liberté d'opinion et de croyance, le choix de son conjoint ou sa conjointe, la liberté d'adopter ou de quitter une religion, le choix de vie de chacun, notamment en matière de mœurs, ne peuvent être soumis aux codes de quelque religion que ce soit, par quelque système politique que ce soit, dans quelque pays que ce soit. Notre pays doit placer les droits de l'être humain au-dessus des considérations financières ou commerciales, comme de ce que les croyants considèrent comme des lois divines.

Les Verts assurent de leur solidarité celles et ceux, et notamment les artistes et les journalistes, qui, dans le monde, se sont vu privés de leur emploi, parfois de leur liberté, pour avoir défendu les libertés d'expression et de la presse. Ils n'oublient pas ceux qui sont morts pour leur métier. Ils sont de même solidaires des journaux privés du droit de paraître pour avoir exercé ces droits.

Pour : 24

Contre : 12

Abstentions : 8

Refus de vote : 0

Adoptée.

Compte-rendu des décisions

Une laïcité d'aujourd'hui et pour demain

La laïcité fut longtemps une ligne de fracture, à l'instar de la démocratie ou de la République, entre deux camps, entre gauche et droite. Depuis une vingtaine d'années, elle est revenue en force dans le débat public. Non pas tant pour la combattre et s'en réclamer que pour la définir.

Aujourd'hui, le conflit porte sur le contenu même, et la manière de faire vivre la laïcité dans un monde globalisé, au cœur de l'Union européenne, dans un pays qui ne ressemble plus à la France de 1905, avec notamment l'émergence ici et maintenant de l'islam.

La France a fini par se reconnaître dans la laïcité. La laïcité n'en demeure pas moins un enjeu politique de premier plan. Et il serait faux de considérer son inscription dans le paysage national comme balayant tout conflit : il y eut la guerre scolaire en 1984 ; depuis 1989, le conflit s'est cristallisé sur la question du foulard et plus globalement sur l'islam.

Ce retour au devant de la scène a le mérite de conduire à une réflexion sur le sens que chaque citoyen donne à la laïcité en ce début de XXI^e siècle.

Dans le cadre de ce débat, récurrent dans la société française, les Verts se doivent d'affirmer une conception de la laïcité qui soit en cohérence avec les valeurs et les principes de l'écologie politique. Nous avons la responsabilité de porter devant nos concitoyen-ne-s un message qui traduise notre volonté de construire une société où chacune et chacun, quelles que soient son origine ou sa culture, puisse être citoyen-ne à part entière, où la diversité soit vécue comme source d'enrichissement mutuel, et où la laïcité soit réellement un outil du « vivre et construire ensemble ». La laïcité n'impose pas sur le modèle jacobin un modèle de citoyen unique et standardisé, c'est en préservant des lieux pour le « vivre ensemble » où nul n'est contraint par les règles de sa famille ou de son milieu qu'elle évite la dérive vers le communautarisme, tout en préservant les idéaux issus de la loi de séparation de 1905.

Le débat sur la laïcité, que nous devons continuer de mener au sein de notre mouvement afin que notre réflexion collective se renforce, se doit de prendre en compte les dimensions européennes et internationales de la sécularisation des sociétés et ne pas se limiter à notre territoire national.

Les Verts et la Laïcité au XXI^e siècle : principes et propositions

Attachés à la laïcité, **les Verts sont pour :**

- **La liberté de conscience, entière** ; chaque citoyenne, chaque citoyen est entièrement libre de ses options métaphysiques et religieuses, de croire, de ne pas croire, d'être indifférent, agnostique, athée. Ce qui signifie que nulle autorité, de quelque nature qu'elle soit, ne peut imposer de pratique ou de croyance.

- **La liberté des cultes** : puisque chacune et chacun est libre et responsable de ses choix religieux, les pratiques religieuses sont libres, individuelles et collectives, tant qu'elles ne nuisent pas à l'ordre public. Les Verts ne considèrent pas la pratique religieuse, lorsqu'elle est choisie, comme une aliénation. La pratique religieuse doit être garantie dans une société démocratique dans les conditions prévues par la loi.

- **La complète séparation des églises** (il faut entendre ici l'ensemble des religions instituées, que l'institution religieuse soit ou non de type ecclésial) et de l'Etat (au sens actuel large du terme, incluant l'ensemble des collectivités publiques, y compris décentralisées). De fait, la séparation définit trois espaces : l'espace privé de l'individu et de la famille, l'espace public social de la société civile, et l'espace public civique de l'Etat. Les religions, comme les autres

Compte-rendu des décisions

faits sociaux, doivent pouvoir se déployer et s'exprimer, à la fois dans l'espace privé intime et dans l'espace public de la société civile, dans le respect de l'ordre public tel qu'il est défini par la législation européenne et de chaque Etat. Du fait de la séparation des églises et de l'Etat, les religions instituées sont désormais des institutions de droit privé, d'où l'obligation de neutralité des bâtiments et locaux de l'Etat, notamment les établissements d'enseignement public.

- L'indépendance de l'Etat et des collectivités publiques par rapport à toutes les religions.

- L'indépendance des religions par rapport à l'Etat et aux collectivités publiques et leur libre organisation dans le respect des lois de la République.

- Une conception de la laïcité qui vise non pas à combattre mais à permettre la coexistence, dans le même espace démocratique, croyances, cultures et diversité. De ce même point de vue, les Verts défendent une République réconciliée avec la diversité des langues et cultures qui coexistent sur ses territoires.

- L'enseignement à l'école de l'histoire des religions, ainsi que, de façon transverse aux disciplines (histoire, philosophie, littérature...), des différents apports culturels des civilisations. Cet enseignement doit bien sûr être le fait de personnels qualifiés en ces domaines, l'enseignement religieux proprement dit étant effectué à l'extérieur de l'école sous la responsabilité des parents.

- Une laïcité qui intègre les différentes formes d'émancipation et les protège par la loi :

La laïcité, parce qu'elle est une garantie de choix, parce qu'elle participe de la liberté de décider de son mode de vie en toute indépendance, est une protection en particulier pour les femmes contre les oppressions d'origine religieuse. C'est une des garanties fondamentales du droit de se marier avec la personne de son choix, d'en divorcer sans être pour autant expulsée de France, du droit à la contraception, à l'avortement, au travail et à l'éducation. De même elle garantit le droit d'asile pour les victimes de persécutions sexistes ou ayant trait à leur identité/orientation ou à leur choix de vie.

- La liberté d'expression de toutes et de tous, les individus ou associations, quelle que soit leur raison sociale, excepté lorsque la parole exprimée porte atteinte aux principes d'égalité et de liberté ou incite à la haine ou au meurtre, ainsi que le stipule la loi.

Depuis une vingtaine d'années, la question de la laïcité suscite en France des réactions passionnelles et des blocages accentués par les inégalités et des discriminations dont est victime une partie de la population de notre pays, ces dernières touchant souvent des populations originaires de pays anciennement colonisés. Les Verts estiment que les débats suscités par la laïcité sont largement liés à ces questions,

Les Verts proposent :

- l'instauration, sur tout le territoire national, par le biais d'expériences, de créations d'espaces de dialogue et de débats insufflés localement, d'une dynamique permettant de meilleurs échanges interculturels et une place pour chacun-e. L'objectif sera d'élaborer des moyens qui renforcent le « savoir vivre ensemble » que ce soit par la recherche d'une mixité choisie par chacun-e, par la mise en place d'un cadre participatif permettant à tous et à toutes d'être les acteurs/trices de notre société, ou le respect des diversités et affinités culturelles lorsque celles-ci ne portent pas atteintes aux droits fondamentaux des personnes. La publication des travaux et expériences locales réussies permettront en outre de favoriser une meilleure compréhension entre concitoyen-nes d'origines et de cultures différentes ;

Compte-rendu des décisions

- la mise en place par le gouvernement de programmes de recherche tels qu'il en existe déjà au niveau européen, pour lutter contre les discriminations dues à l'origine, qu'elle soit culturelle, ethnique ou religieuse ou en interaction avec les discriminations liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle ;
 - un fonctionnement égalitaire de la laïcité ne permettant pas les empêchements discriminatoires à la construction de lieux de cultes, notamment musulmans de manière à ce que chacun puisse disposer de lieux de cultes décents dans le respect de la loi de 1905 ;
 - que soit mis particulièrement en avant, outre les deux points précédents, lors des discussions avec nos partenaires pour les échéances électorales à venir, nos propositions concernant les réformes institutionnelles à tous niveaux, la démocratie étant le meilleur garant d'une co-citoyenneté apaisée, ainsi que celles pour des droits effectifs pour toutes et tous sur tout le territoire ;
 - Pour suivre ces questions dans leur évolution, un groupe de travail inter-commissions (transnationale, Europe, féminisme, LGBT, culture, éducation, éco/social, immigration, régions...) dont le fil conducteur des travaux serait la question de la diversité et de l'universalité (comment bâtir collectivement une société diverse culturellement et unie par des valeurs communes ?) sera mis en place. Ses travaux, effectués en co-élaboration avec les acteurs sociaux concernés, s'appuieront sur le travail programmatique effectué et permettront d'affiner et d'enrichir certains points, en particulier dans le domaine de la lutte contre les discriminations, le respect et la promotion des différentes cultures minorisées, qu'elles soient autochtones ou issues de l'immigration, régionales ou d'origine non hexagonale.
- Motion N°6 sur la relance du processus constitutionnel européen**

Exposés des motifs :

Quelle qu'ait pu être la position de chacun sur la réponse à donner au référendum du 29 mai 2005 c'est à tous les Verts aujourd'hui de concevoir ensemble des propositions pour la relance du processus constitutionnel.

Les échéances majeures de notre vie politique nationale que constituent les élections présidentielles et législatives de 2007 doivent être l'occasion de présenter à l'ensemble des citoyens, et plus particulièrement à nos alliés de gauche, un scénario pour aller de l'avant dans la construction d'une Europe politique. En effet, attendre les élections européennes de 2009 pour cela serait une erreur dans la mesure où depuis 1954 l'Europe se construit sur un mode de négociation permanente, rythmé par des traités et des conférences intergouvernementales. Se résigner à trois ans d'attentisme serait un recul du processus de la construction européenne.

De plus, à la suite du rejet du TCE par les peuples français et néerlandais, le processus de ratification a subi un coup d'arrêt pour les Etats qui ne s'étaient pas encore prononcés, les chefs d'Etat et de gouvernement européens ne manqueront pas d'interpeller les candidats français à l'élection présidentielle sur leurs projets concernant l'avenir de ce traité. Qu'on le veuille ou non, eu égard aux compétences qu'exerce de fait le chef de l'Etat français dans la représentation extérieure du pays, le sujet reviendra dans la campagne présidentielle.

Au terme de l'article IV-447 du Traité, celui-ci ne peut rentrer en vigueur qu'après sa ratification par l'ensemble des Etats membres, son rejet par deux d'entre eux a donc de fait mis fin à celui-ci puisqu'en droit une fédération relève de la libre adhésion de chacun de ses

Compte-rendu des décisions

Etats constitutants. Il est en effet politiquement impossible de le soumettre de nouveau au vote tel quel dans les Etats qui l'ont rejeté sans risquer d'accroître un sentiment de rejet de l'Union Européenne et la coupure entre les citoyens et la représentation politique.

Il n'est pas certain que les seules alliances qui ont porté depuis l'origine la construction européenne soient aujourd'hui toujours les efficaces ni les plus opportunes.

On ne peut en tout état de cause ne pas entendre le message critique sur la manière dont l'Europe fonctionne et les objectifs qu'elle met prioritairement en œuvre dont le rejet du Traité sur la Constitution Européenne a été le vecteur.

L'Acte unique européen de 1986, les traités de Maastricht, d'Amsterdam et de Nice comme les accords de Barcelone ont encore accru le caractère productiviste et ultra-libéral de la construction européenne, aux antipodes de l'Europe écologique, sociale, solidaire, résolument tournée vers le développement soutenable que nous voulons. Cette Europe, telle qu'elle se construit aujourd'hui, est rejetée par une part importante des citoyens de l'Union.

Il ne faut pas pour autant oublier que l'Europe que nous construisons a aussi permis des progrès importants sur la paix, les Droits Humains ou la défense de l'environnement.

On ne peut pas non plus ne pas entendre le désir d'Europe mais d'une Europe autre que portait une part importante des votes « Oui » comme « Non » sur le TCE.

MOTION

- La période de la campagne référendaire a montré que partout en Europe le débat sur les enjeux européens était possible et intéressait les citoyens. L'échec du TCE en France et aux Pays-Bas ouvre de fait la possibilité d'un nouveau temps de négociation qui doit être mis à profit pour lancer une réflexion publique et un débat citoyen sur les objectifs de l'Union, sur les compétences qui doivent lui appartenir en propre, sur les nouveaux domaines de compétences à lui déléguer ou ceux qui seront mieux gérés au niveau des Etats ou des régions. L'Europe doit partager des compétences avec les Etats, d'autres doivent revenir à chaque peuple comme la liberté de définir, au delà des règles communes et nonobstant toute règle sur la libre concurrence, le contour de leurs services publics et de leurs services d'intérêt économique général ainsi que le cas échéant les monopoles afférents.

- Sans s'immiscer dans le droit de chaque peuple de choisir ses institutions, les Verts demandent que la France d'une part et le PVE d'autre part œuvrent au sein de l'UE pour inciter à des modifications constitutionnelles permettant que le référendum soit partout possible pour la ratification des textes constitutionnels européens.

- Les Verts souhaitent que les travaux préparatoires à un nouveau texte soient lancés le plus rapidement possible. Celui-ci pourrait conserver l'essentiel des parties I, II, et IV du texte refusé par la France le 29 mai 2005 mais être modifié en ses parties qui avaient suscité les critiques des Verts dès la parution du projet et qui ont poussé au rejet populaire.

- Ainsi l'article 3 qui fixe les objectifs de l'Europe devrait être réécrit.

Il devrait en être supprimé ceux qui relèvent d'une politique économique comme la croissance économique, la stabilité des prix, le choix d'une économie sociale de marché hautement compétitive ou la contribution au commerce libre. Il s'agit de choix qui ne relèvent pas d'un texte constitutionnel et ne peuvent que provoquer le refus de la partie de l'électorat qui ne les partage pas et notamment des écologistes.

Compte-rendu des décisions

- Ainsi la partie III du projet constitutionnel qui reprend pour l'essentiel l'ensemble des Traités en vigueur devrait être retiré. Néanmoins certaines dispositions nouvelles comme l'article III-122 (à l'exception de ses dispositions qui empêcheraient un Etat ou une collectivité locale de décider d'une situation de monopole pour une entreprise qu'ils considéreraient comme d'intérêt économique général), devraient trouver leur place dans le développement de l'Europe sociale.
- Les Verts demandent que le nouveau traité constitutionnel mentionne expressément l'obligation de respect par les Etats des Droits fondamentaux tels que reconnus dans les déclarations Universelle et Européenne des Droits de l'Homme ainsi que l'interdiction de la peine de mort dans tous les Etats de l'Union.
- Les Verts proposent qu'un accord international décide que le parlement élu en 2009 soit constituant c'est à dire souverain pour décider en dernier ressort du texte qui sera soumis à la ratification des Etats en collaboration étroite avec les parlements nationaux
- Ils demandent que le vote, si possible par référendum, autorisant la ratification par chaque Etat membre ait lieu le même jour sur tout le territoire de l'Union.
- Ils demandent qu'il soit profité de la période intermédiaire avant la ratification d'un nouveau texte constitutionnel pour l'adoption d'avancés possibles en matière de budget et d'harmonisation fiscale et pour le développement d'objectifs sociaux et environnementaux. Dans le même esprit ils demandent que la France et ses partenaires appliquent les recommandations du Conseil de l'Europe déjà existantes afin d'honorer leurs engagements politiques en dépit de leur valeur non-juridique. Par ailleurs, les recommandations de celui-ci doivent trouver un meilleur écho au sein du Parlement Européen et des parlements nationaux.

Compte-rendu des décisions

Motion N°3

Commission nationale déchets non nucléaires des Verts

Le Conseil national interrégional des Verts, réuni à Paris les 16 & 17 septembre 2006, affirme :

1. La nécessité d'une hiérarchie claire entre les options de gestion des déchets

1- La prévention des déchets est la priorité absolue

- qualitative et quantitative

Par la suppression des substances toxiques dans la conception mais également par la suppression pure et simple de produits inutiles, par exemple, par la substitution de services à des produits.

L'évitement en amont se traduit de façon complémentaire par un évitement jusqu'à l'achat avec la proposition d'alternatives de consommation et un évitement avant l'abandon qui nécessite que soient proposées des alternatives de rejet L'action des verts ne doit pas attendre un changement de majorité nationale, mais s'articuler entre élus et associations pour faire pression sur les industriels, la grande distribution et les publicitaires.

2- Le tri des déchets, malgré tout engendrés doit être optimisé

Nous prônons le non mélange au moment du rejet quelque soit le producteur.

Notre objectif est de tendre au plan national vers un niveau de tri de 50% puis 70%

- Le tri des matériaux recyclables doit être encore accru et optimisé, notamment sur une gamme plus large de plastiques et au delà des seuls emballages.
- les fractions fermentescibles des déchets doivent être recyclées le plus et le mieux possible en tant que matière organique destinée à retourner vers les sols agricoles (gravement déficitaires).

3- L'objectif des Verts est la sortie de l'incinération des ordures.

Dans l'état actuel des choses, et vu les errements qui perdurent encore, les Verts exigent un moratoire sur toutes extensions de capacité ou nouvelles unités d'incinération des ordures.

4- Les Centres de Stockage des Déchets Ultimes où sera déposé ce qui reste (réduit à son tonnage minimum) doivent présenter la réversibilité initialement prévue par le législateur

2. Un financement et des modes de gestion adaptés à une perspective écologiste

Le financement de la gestion des déchets doit obligatoirement passer par des mécanismes qui soient à la fois :

- les plus équitables possible (notamment certains producteurs de déchets ne doivent pas payer pour ceux des autres : les citoyens payant l'élimination des déchets d'entreprises, par exemple...),
- incitatifs en faveur d'une réduction à la source, du tri et du recyclage,
- transparents et lisibles pour tous.

En conséquence, le financement du service public local de gestion des déchets doit reposer sur deux piliers complémentaires :

Compte-rendu des décisions

- les mécanismes de redevance incitative sont à privilégier, Un budget spécifique « déchets » doit être identifié, la redevance spéciale pour les entreprises doit être enfin systématisée
- de véritables mécanismes d'internalisation des coûts de gestion des déchets dans le prix des produits. Cela passe par une application généralisée et approfondie du principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (R.E.P)

En complément une discrimination fiscale positive doit être opérée par l'Etat en faveur des produits les plus favorables à l'environnement par une TVA réduite sur les éco-produits, les outils de prévention comme les composteurs etc.

3. Le développement du volet social : un véritable potentiel de création d'emploi et d'insertion d'une politique des déchets privilégiant les services, les réparations, le tri pour recyclages

4. De la démocratie, enfin, et une véritable maîtrise publique de la gestion des déchets.

En faisant jouer entre autres pleinement et en enrichissant les outils d'information et de concertation déjà existants

La commission nationale déchets des Verts demande au Cnir d'entériner les travaux de la commission nationale et de les diffuser dans l'ensemble des régions.

Le Cnir demande au Collège Exécutif :

1. D'impliquer les élus verts qui ont des responsabilités « déchets », et dans la négative ceux « en poste », dans la constitution d'un bilan d'actions réalisées pendant leur mandat, disponible pour les élus verts de 2008.
2. De demander aux régions d'appuyer et d'accompagner la commission nationale déchets pour la constitution de l'état des lieux national des déchets vus par les Verts, et du réseau de référents, objets d'une précédente motion en septembre 2004, et déjà en cours de constitution.
3. De charger la commission nationale déchets des Verts, en lui donnant les moyens financiers nécessaires :
 - 3.1. De constituer des groupes de travail, avec les Commissions « déchets » locales et régionales existantes » pour accompagner le changement, par la création de cahiers des charges «formatés développement durable».
 - 3.2. Ces outils permettront aux verts d'orienter les propositions d'installation d'équipements vers des solutions alternatives qui répondent aux besoins d'un territoire, et qui permettront d'obtenir des scénarii écologiques de la gestion des déchets non nucléaires.
 - 3.3. De reconnaître l'intérêt politique de travailler avec des associations environnementales (telles que les Amis de la terre ou FNE), au titre de la co-élaboration dans la rédaction des cahiers des charges.
 - 3.4. De réaliser un recueil/guide/mode d'emploi des actions réalisées par les verts et des cahiers des charges.(dotation à chiffrer ultérieurement) pour une aide lors des interventions dans le cadre des campagnes électorales.
 - 3.5. De planifier ces travaux à l'échéance des journées d'été 2007, pour une validation nationale.

Compte-rendu des décisions

Motion N°19 Commission nationale environnement des Verts Conditions animales

Les animaux de compagnie ont un rôle social important et crée des liens affectifs chez nos concitoyens. Toute maltraitance doit être stoppée et condamnée.

Les animaux placés sous la responsabilité de l'homme (qu'il s'agisse d'animaux de compagnie, de loisirs, de production, d'aide aux handicaps, ou d'expérimentation) doivent vivre dans le respect de leurs besoins physiologiques. Ils doivent être protégés au mieux contre toutes douleurs, maladies, blessures, peurs, et stress chroniques. Sur le terrain, ces objectifs sont loin d'être atteints. La souffrance physique et psychique trop fréquente, en raison d'intérêts économiques, par négligence ou manque de moyens, ou simplement par ignorance.

Il s'agit donc d'utiliser et renforcer les outils pertinents permettant d'améliorer les conditions de vie des animaux :

- par une meilleure information et formation sur ce problème.
- par l'application de la législation ce qui suppose la mise en place de moyens appropriés.
- par des programmes d'aides spécifiques pour le bien-être animal en agriculture, pour le remplacement des animaux en expérimentation.

L'animal est un être sensible capable de souffrance. Toute exploitation par l'homme des ressources du monde animal doit se faire sans cruauté et avec responsabilité ; il en va de notre dignité.

L'animal et la recherche

Le nombre d'animaux utilisés par les laboratoires, pour la recherche, reste encore trop important (2,2 millions en France par an, 800 millions dans le monde). L'expérimentation sur animaux vivants reste encore trop importante. Certains chercheurs n'imaginent même pas que la science puisse se passer de certaines de ces expérimentations

L'élevage

Les logiques productivistes ont conduit à l'exploitation industrielle du vivant avec des pratiques inacceptables tant d'un point de vue éthique, de conditions sanitaires, sonores et d'éclairages inadéquates. C'est une course de vitesse absurde entre les maladies qui apparaissent, et des moyens de lutte de plus en plus lourds et sophistiqués. Les crises sanitaires coûtent cher en argent public comme en souffrance animale. Les repères fondamentaux d'un élevage sain et naturel ont trop souvent été perdus.

La recherche en agriculture biologique manque gravement de moyens. Les modalités de transports et l'abattage des animaux sont trop souvent inacceptables. Ils sont à la merci des politiques commerciales des grands distributeurs et groupements. Le consommateur est trop souvent désinformé. Dénoncer la souffrance animale va donc ici de pair avec la promotion d'une agriculture réconciliée avec la nature où produire a un sens : nourrir les hommes, préserver l'avenir.

Les animaux de compagnie

Les animaux de compagnie ont un rôle social important et reconnu pour l'équilibre affectif de nos concitoyens.

Toute maltraitance doit être stoppée et condamnée.

Compte-rendu des décisions

En France, 54 % des ménages possèdent un animal de compagnie. Ce marché très rentable crée une multiplication quasi incontrôlée de ces animaux. Outre les nuisances pour certaines zones urbaines ou rurales, il en résulte de nombreux abandons, ainsi que l'augmentation des trafics. On estime à environ 100 000 chiots et chats importés illégalement en France chaque année. Les animaux sauvages sont également concernés : inadaptés à la vie en captivité, leur surexploitation contribue à la disparition de l'espèce et à l'appauvrissement de la diversité biologique. La logique de la société de consommation s'applique ici à des êtres vivants.

Jeux et Pratiques cruelles

La souffrance des animaux devient injustifiable lorsqu'elle est mise en scène pour le seul plaisir de l'être humain à savoir, dans les cirques et les ménageries et certains zoos ou à l'occasion des corridas ou de combats entre animaux.

PROPOSITIONS

Les activités humaines impliquant l'exploitation ou l'utilisation d'animaux vivants doivent avoir pour souci constant d'éviter de les faire souffrir.

- Donner un statut juridique spécifique aux animaux, conformément au rapport sur le régime juridique de l'animal » remis par Mme Suzanne Antoine au ministre de la justice. Celui ci préconise « une extraction complète de l'animal du droit des biens, conformément à sa véritable nature d'être sensible qui doit prévaloir sur son aspect de valeur marchande » et de développer des sanctions pénales en cas de non-respect des dispositions relatives à ce statut avec la mise en place des contrôles accompagnés.
- Limiter l'utilisation des animaux aux seuls domaines de la recherche médicale et aux seuls cas où elle est irremplaçable ; la supprimer dans la cosmétologie (application de la directive Européenne), l'industrie et l'armée. Améliorer les conditions de vie des animaux utilisés dans la recherche, et développer les méthodes substitutives (cellules notamment), afin de supprimer à terme le recours à l'animal vivant.
- Interdire totalement le commerce de fourrure d'animaux sauvages.
- Interdire progressivement les élevages en batterie. Sur de longues distances ; transporter des animaux morts plutôt que des animaux vivants (ceci implique la construction d'abattoirs de proximité et une incitation à la consommation de produits d'origine locale).
- Une recherche appliquée pour le bien être animal afin de développer et d'améliorer les méthodes d'élevage dites alternative, et être indépendante financièrement.
- Des aides spécifiques doivent être accordées pour soutenir des pratiques de bien-être animal au-delà des normes a minima, pour les investissements, par des paiements annuels, pour la formation, pour la commercialisation. La PAC le permet. C'est une question de volonté politique.
- Organiser l'évaluation scientifique du bien-être des animaux pour qu'elle soit réalisée par des équipes indépendantes, du point de vue du financement en particulier.
- Interdire les pratiques d'élevage les plus manifestement cruelles pour les animaux : castration à vif (porcelets, chapons, etc...) gavage industriel, mutilations (coupe des dents, de la queue des porcelets).
- Veiller à une application stricte de la réglementation concernant l'abattage des animaux.
- Contrôler strictement (avec possibilités de sanctions) la nature des élevages d'animaux de compagnie et les certificats de capacité. Limiter la vente au seul éleveurs ou à des personnes dûment contrôlées, inscrites, avec des animaux identifiés de façon officielle en application des règlements existants. Les animaleries devront répondre à des critères précis de confort, d'hygiène et de traçabilité. . Mettre l'accent sur la responsabilisation des maîtres.

Compte-rendu des décisions

- Contrôler et réduire la détention des NAC, qui sont pour la plupart des animaux sauvages, avec à terme l'interdiction.
- Encadrer strictement la profession de vigiles avec chiens (la plupart d'organismes privés). Instituer des contrôles réguliers, vérification des certificats de capacité et des conditions de vie des chiens sur le lieu de travail et le lieu de vie. Développer les systèmes alternatifs à l'utilisation des chiens.

Tout ceci doit s'accompagner de moyens suffisants attribués aux directions des services vétérinaires pour des contrôles strictes d'application de la réglementation.

- Inciter les particuliers à la stérilisation des animaux de compagnie (campagnes d'information, aides financières aux associations proposant ce service). Reconnaître le rôle de service public des refuges.

- Développer l'information sur les besoins comportementaux des animaux de compagnie, cours de protection animale dans les écoles, formation des agriculteurs, réorientation des formations agronomiques et en partie vétérinaires, ancrage d'une éthique appliquée au niveau de la recherche

Toute instrumentalisation cruelle et dégradante d'animaux à des fins ludiques ou de loisirs devra être interdite. Dans ce cadre, notamment l'organisation de combats de coqs ou de chiens, de corridas devront être interdites. Les dispositions concernant la chasse seront traitées dans le chapitre chasse de la protection de la Nature.

Les subventions aux spectacles comprenant des animaux ne pourront être accordées que si ceux-ci sont dans de bonnes conditions sanitaires, d'élevage et notamment dans des conditions qui leur permettent une vie correspondant au respect du statut de l'animal, qui ne doit pas être asservi.

- Interdire la construction de nouveaux delphinariums et maryland ainsi que l'extension des existants. Interdire les cirques ne satisfaisant pas aux règlements et repenser les zoos pour offrir aux animaux détenus des espaces plus adaptés à leur nature.

Plan local

Résoudre les problèmes urbains liés aux animaux (domestiques ou non) en impliquant et en soutenant les associations de protection animale, notamment celles faisant œuvre de service public (aide à la stérilisation, refuges).

- Reconnaître le rôle de l'animal dans la ville en mettant en place des moyens financiers suffisants et créer une commission avec différents intervenants : mairie, direction des services vétérinaires, associations de protection animale, éducation nationale, associations caritatives pour les sdf, vétérinaires, représentant du conseil général .

- Entreprendre, dans chaque commune, des campagnes de stérilisation et d'identification des chats abandonnés et des chats errants. Toute campagne doit être accompagnée d'action pédagogique.

Europe

Le cadre européen a déjà permis des avancées importantes ; les propositions évoquées ici ont donc leur place dans le cadre d'une politique européenne. Mais la France doit appliquer sans délai les directives et les recommandations européennes (caillebotis, cages en batterie, et encourager toutes les méthodes alternatives d'élevage (comme par exemple des méthodes alternatives de production de foie gras, etc...) Suppression de tout élevage industriel.

Compte-rendu des décisions

Liste de présents du 16 septembre 2006

ALAMARTINE Françoise CNIR NAT
ANSELME Luc CNIR REG
ARTIGNY Bertrand CNIR REG
BAUPIN Denis CNIR NAT
BENEZECH Annie CNIR REG SUP
BEREGOVOY Jean-Michel CNIR REG
BERLINE BOULEAU Sylvie CNIR REG
BESSAT Vincent CNIR REG
BIAU Jean-Claude CNIR REG
BOCANEGRA Jorge Enrique CNIR REG
BORDJAH REY Claudie CNIR REG
BORVON Gérard CNIR REG
BRAUD Alexis CNIR NAT
BROZIO Brigitte CNIR REG
CARON Arnaud CNIR REG
CHAPPELLIER Bernard CNIR REG
CHARLES Daniëlle CNIR REG
CHATELAIN Philippe CNIR REG
CHERADAME Anne CNIR REG
COMPS Michèle CNIR NAT S
CONTASSOT Yves CNIR NAT
CONTAT Franck CNIR REG
CORMAND David CNIR REG SUP
CROS Guillaume CNIR REG SUP
CROZEL Bernard CNIR REG
DANTEC Ronan CNIR NAT
DEBORD Pascale CNIR REG
DEGEORGES Luc CNIR REG SUP
DELTOUR Jeannick CNIR REG
DENJEAN Jean-Marc CNIR REG SUP
DENJEAN Stéphane CNIR REG
DESPIERRE Bernard CNIR REG SUP
DIDI Réda CNIR REG
DURNERIN Christine CNIR REG
DUTHU Marie-Françoise CNIR NAT
FLORES François-Xavier CNIR NAT S
GANDAIS-RIOLLET Natalie CNIR NAT
GLEIZES Jérôme CNIR REG
GUEDET Laurence CNIR NAT
GUENEE Mireille CNIR REG
GUITTET Benoit CNIR NAT
HAMILTON Elisabeth CNIR NAT
IMBERT-VIER Simon CNIR NAT S
IORDANOFF Sylvain CNIR NAT
JOMIER Bernard CNIR REG
LAFONT Jean CNIR REG
LASAYGUES Marc CNIR REG
LEBLAN Brigitte CNIR NAT

Compte-rendu des décisions

LECLERC Alain CNIR NAT
LEVET Hélène CNIR NAT
LOICHOT Elisabeth CNIR REG SUP
LOIRET Richard CNIR REG
LOPES Paolo-Serge CNIR REG SUP
LOTFI HAYAT CNIR REG
LOWY Elise CNIR REG
MAGNEN Jean-Philippe CNIR REG
MARET Jacques CNIR REG SUP
MARZOUKI Abderrahmane CNIR REG
MAS Kyra-Françoise CNIR REG
MEUNIER Marie CNIR REG
MINNAERT Pierre CNIR REG
MOREAU Yann CNIR REG SUP
MOUKOMEL CLARTE Marianne CNIR REG
NACHON Nicole CNIR REG SUP
NAIZAIN Patrick CNIR REG
NAVE Edith CNIR REG SUP
NORMAND Roger CNIR REG
NOUVELLON Isabelle CNIR REG
PAGES Olivier CNIR NAT
PASTOR Silvain CNIR REG
PEIRANO Albert CNIR NAT S
PERALLAT Laurent CNIR REG
PETIT Marie-Ange CNIR REG
PETIT BELOUIN Marie-Christine CNIR REG
PEYRAUD Jean-Michel CNIR REG
PEYRON Jean-Louis CNIR REG
PICARD Jacques CNIR REG
PLANEL Hélène CNIR REG
POMPILI CARREZ Barbara CNIR NAT
PORQUIER Christophe CNIR NAT
PORTUGAL Maria CNIR REG
PRADIER Thierry CNIR REG SUP
RAIMBAULT Stéphane CNIR NAT
RIMBERT Annette CNIR REG
ROD Didier-Claude CNIR REG
ROMANI-HARAU Eliane CNIR REG
RONCERAY Dominique CNIR REG
RONDEPIERRE Daniel CNIR NAT S
ROSSIGNOL Clément CNIR NAT
ROUMEGAS Jean-Louis CNIR REG
SAUVAIRE Georgette CNIR REG SUP
SELWYN Victoria CNIR REG
SILVESTRI Renaud CNIR REG SUP
SOUYRIS Anne CNIR NAT
STOECKEL Hugues CNIR REG
VERET Jean-Luc CNIR REG
YOGANANTHAN Muttiah CNIR REG SUP et COM FINAN

Compte-rendu des décisions

Liste de présents du 17 septembre 2006

ALAMARTINE Françoise CNIR NAT
ANSELME Luc CNIR REG
BAUPIN Denis CNIR NAT
BENEZECH Annie CNIR REG SUP
BESSAT Vincent CNIR REG
BIAU Jean-Claude CNIR REG
BOCANEGRA Jorge Enrique CNIR REG
BORVON Gérard CNIR REG
BOUDEREAUX Laurent CNIR REG SUP
BRAUD Alexis CNIR NAT
BROZIO Brigitte CNIR REG
CARON Arnaud CNIR REG
CHAPPELLIER Bernard CNIR REG
CHARLES Danièle CNIR REG
CHATELAIN Philippe CNIR REG
CHERADAME Anne CNIR REG
CHOLLET David CNIR REG SUP
COMPS Michèle CNIR NAT S
CONTASSOT Yves CNIR NAT
CONTAT Franck CNIR REG
CORMAND David CNIR REG SUP
CORMERAIS Alban CNIR REG SUP
DANTEC Ronan CNIR NAT
DARRIGADE Cyrille CNIR REG SUP
DEBORD Pascale CNIR REG
DEGEORGES Luc CNIR REG SUP
DELTOUR Jeannick CNIR REG
DENJEAN Stéphane CNIR REG
DUFOUR Jean-Pierre CNIR REG
DURNERIN Christine CNIR REG
DUTHU Marie-Françoise CNIR NAT
FILIPPETTI Aurélie CNIR NAT S
FRANJOU Patrick CNIR REG
GANDAIS-RIOLLET Natalie CNIR NAT
GLEIZES Jérôme CNIR REG
GRAZIANI Jean CNIR REG
GUEDET Laurence CNIR NAT
GUENEE Mireille CNIR REG
GUITTET Benoit CNIR NAT
HAMILTON Elisabeth CNIR NAT
HEMON Pierre CNIR NAT S
IMBERT-VIER Simon CNIR NAT S
IORDANOFF Sylvain CNIR NAT
KOMITES Pénélope CNIR REG
LAFONT Jean CNIR REG

Compte-rendu des décisions

LANCRY Jean-Pierre CNIR REG SUP
LASAYGUES Marc CNIR REG
LEBLAN Brigitte CNIR NAT
LECLERC Alain CNIR NAT
LEVET Hélène CNIR NAT
LOIRET Richard CNIR REG
LOTFI HAYAT CNIR REG
LOWY Elise CNIR REG
MARET Jacques CNIR REG SUP
MAS Kyra-Françoise CNIR REG
MINNAERT Pierre CNIR REG
MOREAU Yann CNIR REG SUP
MOUKOMEL CLARTE Marianne CNIR REG
NACHON Nicole CNIR REG SUP
NAIZAIN Patrick CNIR REG
NOCQUET Chantal CNIR REG SUP
NORMAND Roger CNIR REG
NOUVELLON Isabelle CNIR REG
PASTOR Silvain CNIR REG
PEIRANO Albert CNIR NAT S
PERALLAT Laurent CNIR REG
PETIT Marie-Ange CNIR REG
PETIT BELOUIN Marie-Christine CNIR REG
PEYRAUD Jean-Michel CNIR REG
PEYRON Jean-Louis CNIR REG
PICARD Jacques CNIR REG
PLANEL Hélène CNIR REG
POMPILI CARREZ Barbara CNIR NAT
PORQUIER Christophe CNIR NAT
PORTUGAL Maria CNIR REG
PRADIER Thierry CNIR REG SUP
RAIMBAULT Stéphane CNIR NAT
ROD Didier-Claude CNIR REG
ROMANI-HARAU Eliane CNIR REG
RONCERAY Dominique CNIR REG
RONDEPIERRE Daniel CNIR NAT S
ROSSIGNOL Clément CNIR NAT
ROUMEGAS Jean-Louis CNIR REG
SAUVAIRE Georgette CNIR REG SUP
SELWYN Victoria CNIR REG
SILVESTRI Renaud CNIR REG SUP
SIMON Rémy CNIR REG SUP
STOECKEL Hugues CNIR REG
VERET Jean-Luc CNIR REG
WAGNER Kristina CNIR REG SUP
YOGANANTHAN Muttiah CNIR REG SUP et COM FINAN